
**CONTRIBUTION À UNE EXPLOITATION RATIONNELLE
D'UNE VALEUR CULTURELLE : LA PARENTÉ À
PLAISANTERIE**

BARAO Madougou

Université André Salifou (Niger)

E-mail : gmbara01@gmail.com

Résumé : Il n'est un secret pour personne que les progrès constants, connus par l'humanité dans les domaines scientifiques et techniques, sont en train de nous faire perdre de vue les dérives morales et culturelles de la montée en puissance du rationalisme. Dès lors il s'impose à nous, non seulement un bilan des traditions philosophiques et idéologiques qui nous ont habitué à une croyance aveugle au pouvoir absolu de la raison, mais aussi d'ouvrir des horizons nouveaux de questionnements. Pour cela nous proposons une nouvelle voie qui semble mieux à même de conduire à la conciliation du monde vécu avec les désirs et autres actes humains afin de penser à un jour de nouvelles créations de valeurs, d'une nouvelle rationalité. Le type de rationalité auquel nous faisons allusion a l'avantage de s'inscrire au-dessus de l'égoïsme des sujets et transcende d'ailleurs les volontés individuelles et collectives : *la parenté (ou le cousinage) à plaisanterie.*

Il s'agit d'une hypothèse de travail, et la présente réflexion se propose, d'abord, de présenter sommairement les caractéristiques de la parenté à plaisanterie et son impact social avant de définir quelques pistes (pluridisciplinaires) de recherche pouvant servir de cadre conceptuel permettant une étude rationnelle et la sauvegarde de cette valeur. Tel est en substance l'objectif et les articulations de la présente contribution.

Mots-clés : parenté ; plaisanterie ; rationalité ; recherche scientifique ; valeur culturelle.

Abstract: It is no secret that the constant progress made by humanity in the scientific and technical fields is causing us to lose sight of the moral and cultural excesses of the rise of rationalism. We must therefore not only take stock of the philosophical and ideological traditions that have accustomed us to blind faith in the absolute power of reason, but also open up new horizons for

questioning. To this end, we propose a new path that seems better suited to reconciling the lived world with human desires and other human acts, in order to one day conceive of new values and a new rationality. The type of rationality to which we refer has the advantage of rising above the selfishness of individuals and transcending individual and collective desires: kinship (or cousinhood) through joking.

This is a working hypothesis, and this paper proposes, first, to briefly present the characteristics of kinship through joking and its social impact before defining some (multidisciplinary) avenues of research that could serve as a conceptual framework for a rational study and the preservation of this value. This is, in essence, the objective and structure of this contribution.

Keywords: kinship; joking; rationality; scientific research; cultural value.

Introduction

La montée en puissance du rationalisme et le développement fulgurant des sciences et techniques semblent, aujourd’hui, nous faire perdre de vue les dérives morales et surtout culturelles. En ce début du troisième millénaire le constat est amer, nos repères éthiques se font de plus en plus rares et sont fragmentaires. Dès lors un bilan s’impose, celui des traditions philosophiques qui nous ont habitués à une croyance aveugle au pouvoir absolu de la raison et à l’efficacité du rationalisme qu’elles enseignent. Aussi, un questionnement s’impose sur le rôle du penseur ou du chercheur, aujourd’hui contesté voire éclipsé par le progrès fulgurant des sciences et techniques et par la médiatisation poussée. Car, les vieux modèles s’écroulent, les valeurs se dissipent, les paramètres se vident de sens, les principes d’ordre s’affaiblissent. C’est ce défi que le chercheur de ce début de millénaire doit relever.

C'est aussi, face à des tentatives souvent infructueuses que nous nous proposons d'orienter la réflexion vers de nouvelles voies qui semblent mieux à même de conduire à la conciliation du monde vécu avec les désirs et autres actes humains. Ainsi, même si nous reconnaissons que, dans la crise de tous les fondements, la pensée a fait de son mieux vers un détachement de la prépondérance et du pouvoir irréfutable de la raison, nous estimons qu'il est encore

possible voire urgent de penser à un jour de fondation d'une nouvelle rationalité. Le type de rationalité auquel nous faisons allusion a l'avantage de s'inscrire au-dessus de l'égoïsme des sujets et transcende d'ailleurs les volontés individuelles et collectives : *La parenté (ou le cousinage) à plaisirterie*. C'est une valeur qui mérite d'être minutieusement explorée, afin d'identifier toutes les possibilités de recherches scientifiques qu'elle pourrait commander. Ces possibilités sont nombreuses.

L'objectif de la présente réflexion est de montrer, à travers une démarche à la fois descriptive et analytique, la nécessité et la pertinence d'une étude rationnelle de cette valeur culturelle, en partant du principe définissant cette pratique comme un jeu. Pour y parvenir, nous nous proposons, dans un premier temps, de présenter sommairement les caractéristiques de la parenté à plaisirterie et son impact social, avant de revenir sur l'élaboration de quelques pistes (pluridisciplinaires) de recherche pouvant servir de cadre conceptuel permettant une étude rationnelle et par là la sauvegarde de cette valeur. Tel est le sens de notre démarche, de l'objectif et des articulations de la présente contribution.

1. Caractéristiques de la parenté ou cousinage à plaisirterie

Qu'est-ce que la parenté ou le cousinage à plaisirterie ? À cette question notre réponse renvoie aux conditions dans lesquelles on fait appel à cette pratique ancestrale. Le cousinage à plaisirterie est un jeu certes, mais il va au-delà du simple jeu et est surtout un mode de rapports sociaux qui semble bien indiqué pour pérenniser les liens intra et intercommunautaires. En tant que jeu, la pratique de la parenté à plaisirterie se présente comme un jeu particulier car il s'agit d'un jeu à "somme nulle", où il n'y a ni vainqueur ni vaincu. Il est un lien à plusieurs dimensions : familiale, intracommunautaire, intercommunautaire et interprofessionnelle.

1.1. La dimension familiale du cousinage à plaisirterie

Au niveau familial on parle surtout du cousinage croisé entre deux catégories de personnes : les membres de l'aile masculine, c'est-à-dire les descendants de la lignée masculine ; et les membres de l'aile féminine, c'est-à-dire les descendants de la lignée féminine.

Il existe de ce point de vue une pratique légale du jeu entre les cousins croisés qui sont tenus de jouer le jeu, dans le strict respect

des règles qui sous-tendent des principes, des droits et des devoirs imposables à chaque joueur. Il faut, en outre, ajouter que toutes les règles sont extérieures aux joueurs qui se soumettent sans broncher. L'une des caractéristiques essentielles du jeu c'est l'égalité et la liberté des acteurs qui agissent tout en essayant, chacun de son côté, de faire prévaloir sa supériorité sur l'autre.

1.2. La dimension intracommunautaire de la parenté à plaisirterie

Dans certaines sociétés africaines, notamment sahéliennes, le cousinage à plaisirterie se pratique entre les membres d'une même communauté ethnolinguistique. C'est le cas, par exemple, de certaines communautés au Niger où les communautés Zarma et Haoussa permettent à leurs membres d'avoir des relations de plaisirterie entre eux.

Dans le grand groupe Zarma-Sonraï on remarque déjà cette pratique entre les deux groupes (les Zarma et les Sonraï). De même au niveau du groupe Sonraï, comme l'a montré Marico Kélétégui (1990), il existe une multitude de clivages entre les différents sous-groupes qui constituent le groupe Zarma-Sonraï. On peut noter, entre autres, les clivages suivants : Golle ↔ Kalle, Saace↔Sorko, Songhaï↔Wazi, Futu↔Daani, Sii Haama↔Jesere, Loore↔Faamey, Laafar↔Mawri, Kumulaamey↔Hiibi Boro, Kurtey↔Baazi, Laafar↔Gabda, etc.

Au niveau du groupe haoussa on peut citer à titre illustratif les combinaisons suivantes : Adarawa↔Maouri, Adarawa↔Kourfayawa, Kourfayawa↔Gubawa, Agadestawa↔Adarawa, Daourawa↔Gobirawa, Katshinawa↔Gobirawa, etc.

1.3. La dimension intercommunautaire

Les relations de cousinage à plaisirterie intercommunautaire sont extrêmement significatives au Niger, car on remarque que chaque communauté joue avec au moins une des dix (10) communautés ethnolinguistiques du Niger. On peut citer les exemples suivants : Peulh ↔ Kanouri, Peulh ↔ Maouri, Kanouri ↔ Maouri, Touareg ↔ Zarma-Sonraï, Gourmantché ↔ Touareg, Zarma- Sonraï ↔ Gobirawa, etc.

Ces exemples illustrent parfaitement l'harmonie qui règne entre les différentes communautés qui peuplent le territoire nigérien. Ces relations intercommunautaires, nées de l'occupation du même espace ou des liens de sang suite à des mariages contractés entre les membres des différentes communautés, constituent le socle à partir duquel on peut envisager une unité nationale étant donné que ce sont des liens qui assurent une solide cohésion sociale.

1.4. La dimension interprofessionnelle et interconfessionnelle

À l'intérieur d'une même communauté ethnique où, si ce n'est pas entre parents dits éloignés, c'est entre les membres de confessions ou de professions différentes que se pratique le jeu de la parenté à plaisanterie.

Au niveau professionnel on peut noter les relations de plaisanteries suivantes : Bouchers ↔ Éleveurs ; Tisserands ↔ Forgerons, etc. Au niveau confessionnel le clivage le plus visible est celui qui existe entre les Marabouts et les Chefs animistes.

En somme, l'observation sur le terrain montre que le jeu se déroule toujours selon les mêmes règles et principes que dans le cas du cousinage familial. Dans les différents cas, le rapport est surtout décrit en termes de « maîtres » et d'« esclaves » ou en termes de « femme » et d'« homme ». Dans tous les cas, il est à noter que cette distinction, « maîtres-esclaves », « homme-femme », est sans aucune conséquence dans la conduite du jeu et peut en être le stimulateur.

On remarque également une spécification des groupes et individus impliqués dans la relation. Il s'agit des relations entre cousins croisés, oncles maternels et neveux utérins, petits-enfants et grands-parents, beaux-frères et belles-sœurs, classes d'âges alternées, matriclans, patriclans, groupes socioprofessionnels, maîtres et captifs, quartiers, villages, contrées, entité politiques, noms d'honneurs, groupes ethniques. À côté de cette spécification on note une forte intensité de la relation connexe, comme l'alliance matrimoniale préférentielle ou interdit de mariage, pacte de sang réel ou pacte de sang métaphorique, simples moqueries ou relation sanctionnée par une amende, liberté de ton complète ou plaisanterie minimale, humour gratuit ou service attendu de la symétrie à l'asymétrie.

De toute évidence on retiendra que c'est surtout l'hétérogénéité qui caractérise cet ensemble de relations qui ont, tour

à tour, été versées dans le champ, trop vaste, des « relations à plaisanterie ». De ce fait la réponse à la question « qu'est-ce que le cousinage à plaisanterie ? », suppose déjà un corps constitué de connaissances dont il faut montrer dans quelle mesure il reposeraient sur une abstraction. Ainsi pour quiconque qui veut étudier cette pratique doit savoir qu'il ne s'agit pas de fixer uniformément les limites des relations à étudier, mais qu'il apparaît plus judicieux d'exercer toute sa liberté de chercheur afin de déterminer les limites de ces relations qu'il choisit d'étudier.

Cela dit, l'exigence de définition stricte imposée par la question « qu'est-ce que le cousinage à plaisanterie ? », revient donc à se mettre surtout d'accord sur une autre question, « de quoi parle-t-on ? ». Et c'est là que surgit la question de la variété des termes vernaculaires dont la liste n'est jamais exhaustive. C'est pourquoi nous estimons que des études concrètes et approfondies doivent souligner les possibilités de déclinaisons entre différents types de relations à plaisanterie. Cela permettra, sans doute, de dépasser le débat stérile sur la terminologie, car qu'on dise cousinage à plaisanterie, relation à plaisanterie, alliance ou parenté à plaisanterie, il nous semble préférable de conserver les termes employés par les locuteurs en présence.

Aussi, devons-nous rappeler que dans le contexte nigérien la confusion pourrait être évitée, car le jeu se pratique au sein de toutes les communautés ethnolinguistiques du pays comme en témoigne l'existence d'un terme, dans toutes les langues parlées au Niger, pour le désigner. À titre illustratif et à la lumière de nos enquêtes sur le terrain (de 2008 à 2010) on peut noter :

- « TABASTKA » en langue Haoussa ;
- « BASSETAREY » en langue Zarma-Songhaï ;
- « DENGUIRAGU » en langue peuhl ;
- « TABOUBZA » en langue Tamashéké ;
- « TCHINDI » en langue Gourmantché ;
- « N'GUI » en langue Kanouri ;
- etc...

Cela montre clairement que cette pratique est connue par toutes les communautés et que nos enquêtes montrent, pour le moment, que ces communautés parlent de cette pratique dans le même sens, celui du cousinage à plaisanterie. S'il y a lieu de tirer un

trait sur le problème de terminologie, il convient mieux de rester fidèle au sens commun du jeu et d'adopter rigoureusement le terme de cousinage pour désigner toutes ces relations ou alliances à plaisirterie.

Le cousinage à plaisirterie est donc un système de valeurs qui lie des communautés différentes dans un réseau de relations non formelles, du moins officiellement, selon les règles modernes de gestion des rapports sociaux et de la vie commune. C'est « un système de valeurs qui n'est pas de droit officiel, c'est-à-dire qu'il est de référence facultative et fonctionne en parallèle avec les systèmes de valeur régissant légalement les communautés ethniques respectives » (A. Barké, 2006, p. 284).

La parenté à plaisirterie est un réseau de relations fondé sur un système de valeurs régi, dans tous les cas de liaisons, par des dispositions réglementaires identiques et répondant aux prédispositions de l'option de coopération intercommunautaire. Il est, selon la traduction variable dont on fait usage en français, dénommé « cousinage à plaisirterie » ou « alliance à plaisirterie » ou « parenté à plaisirterie » ou encore « parenté plaisante ». Selon A. Barké (2006, p.164-165) :

Il s'agit d'un système qui se présente sous la forme d'un jeu consistant pour les joueurs, membres respectifs de l'un et de l'autre des deux groupes communautaires en liaison bilatérale, à exprimer ouvertement leurs différences respectives en évaluant chacun son groupe d'appartenance plus favorablement que le groupe auquel celui-ci est lié en la circonstance, et à concourir à administrer les preuves de la justesse de ses évaluations, par tous les moyens qu'il jugerait utiles.

Cette présentation nous permet d'émettre l'hypothèse selon laquelle le « cousinage ou parenté à plaisirterie » est une pratique qui joue un rôle important dans la cohésion de nos sociétés. Il participe donc de la cohésion sociale, de l'intégration des communautés, de la pacification des relations intra et intercommunautaires, bref c'est un ciment pour la consolidation de l'unité nationale qu'il faut entretenir et pérenniser à travers des études scientifiques.

2. Quelques pistes de recherches scientifiques comme issue rationnelle pour la sauvegarde de cette valeur culturelle

Une observation profonde et critique permet de saisir toute l'importance de la pratique de la parenté à plaisanterie dans le cadre des recherches scientifiques dignes de ce nom. Notre approche qui se veut une hypothèse de travail pourrait, suite à des recherches minutieusement menées, conduire à l'exploration scientifique des données émanant de la pratique du cousinage à plaisanterie.

Aujourd'hui, il est clair, toutes les occasions de célébration ou de commémoration relatives aux questions du sens de l'être, de la vie, sont le théâtre d'interrogations sur l'échec ou l'essoufflement des théories ou autres discours édifiants sur la portée du projet rationaliste de la modernité. Les questions de droit, de liberté, de justices et de cohabitation, que constitue notre héritage des Lumières, sont aujourd'hui en proie à des critiques et à des questionnements les plus déchirants. La question de l'identité, des nations, des frontières et surtout de la culture se pose aujourd'hui avec beaucoup d'acuité. Ne serait-il pas utile pour l'humanité de voir comment l'identité jadis considérée comme fermée et compacte, diffère de celle qui est dite ouverte constamment en mouvement, ou qu'elle pourrait contribuer à éclairer cette dernière ? N'est-il pas risqué pour l'humanité de continuer à voir, à travers la différence, que certaines valeurs sont archaïques et donc classées parce que, incapables de se développer et de s'ouvrir aux autres ? La mondialisation galopante est-elle condamnée à se poursuivre aveuglément au détriment du pluralisme culturel ? Quels sont les pratiques ou les types de rationalités qui demeurent ignorés du répertoire occidental et qui pourraient servir de base pour un nouveau départ ? Comment enfin, la culture perçue comme un instrument de réparation, de consolidation et de préservation dans un cadre circonscrit et figé, pourrait jouer son rôle fondamental d'invention, de réorganisation combinée de la mémoire, de l'oubli et de l'espérance ? On sait, par ailleurs, que les faits culturels ont pour fonction de satisfaire, non pas directement les besoins primaires de l'être humain, mais des besoins dérivés qui sont liés à la nécessité d'organiser la vie en société. Comme le souligne B. Malinowski,

puisque la reproduction humaine, qui exige l'entretien, l'éducation et la formation civique des enfants ne se confond pas avec le simple fait de l'accouplement, elle impose tout un jeu de déterminants supplémentaires, c'est-à-dire de besoins, qui trouvent à se satisfaire par des assiduités réglées, par le tabou de l'inceste et de l'exogamie,

par les dispositions matrimoniales préférentielles, et, dans l'ordre de la parenté et du parental, par le système des apparentements généalogiques, et tout ce qu'ils entraînent de rapports éthiques, juridiques et coopératifs [...] (B. Malinowski, 1968, p. 140-142).

La question d'éthique est aujourd'hui dans un univers complexe où des questions pertinentes se posent : dans quelle mesure le développement peut-il procéder durablement de valeurs nouvelles et compétitives ? Comment alors concilier, dans cet univers complexe, droit, liberté et organisation (ou contrainte) ? Quelle peut être la force de l'éthique ? Comment surmonter l'exclusion ? Comment faire face à l'individualisme, l'égocentrisme actuel ? Toutes ces questions nous ramènent à la création des conditions humaines, ou d'entretien des normes et des règles régissant les sociétés humaines. En somme il est temps, pour nous, de savoir si nous disposons de l'espoir et du savoir nécessaire pour augmenter les taux de légitimité démocratique, de sorte que la dispute cède son goût dichotomique à une vigueur négociatrice, permettant la dissolution du clivage vainqueur/vaincu.

Les préoccupations que soulèvent ces interrogations ne doivent pas conduire au pessimisme, mais à l'affirmation conséquente de notre être qui nous oblige à croire qu'il est encore permis d'espérer. Pour toutes ces raisons nous estimons, sans avoir de réponses immédiates, que le cousinage ou parenté à plaisanterie en tant que type de rationalité, est une hypothèse plausible, un horizon de nouvelles perspectives. Pour explorer cette nouvelle voie nous suggérons comme méthode, la pluridisciplinarité et donc d'entreprendre des recherches profondes dans tous les domaines des sciences humaines et sociales : histoire, géographie humaine, socio-anthropologie, philosophie, linguistique, psychologie sociale, économie, droit, etc.

2.1. En histoire et géographie humaine

En histoire, l'analyse de quelques données de recherches sur le terrain a révélé que l'origine du cousinage à plaisanterie est diversement appréciée, mais que celle-ci pourrait nous édifier sur les fondements historiques de la cohabitation pacifique qui a toujours caractérisé les communautés qui pratiquent ce jeu, et au-delà réécrire notre histoire sur des bases plus saines que de se contenter des informations fabriquées et venues de l'extérieur. Une telle approche

nous permettra sans doute de mieux cerner l'origine de nos liens (pour mieux les entretenir) et par conséquent celle des différentes communautés.

La notoriété du thème de cousinage à plaisanterie, dans l'espace nigérien, mérite une attention particulière de la part des chercheurs ou tout au moins être interrogée. Ces fameuses relations de cousinage ou de parenté à plaisanterie ont été un temps un objet classique de l'anthropologie, il est aujourd'hui nécessaire de renouveler les questionnements sur cet ensemble de pratiques qui ont, à un moment ou un autre, interpellé les chercheurs sur des terrains différents. Une analyse discursive devrait non seulement permettre une interrogation des enjeux éminemment politique et contemporain du cousinage à plaisanterie, mais surtout de la dé-historisation de cette pratique, souvent inconsciente, opérée à des fins louables, mais souvent illusoires, d'ingénierie culturelle du social et de pacification des sociétés.

L'histoire des peuplements des territoires que nous occupons est une source à explorer par les historiens et les spécialistes de la géographie humaine, en vue de comprendre et d'expliquer le fondement et le sens de l'occupation spatiale et de la libre circulation des personnes et des biens. Il est évident que la présence de certaines communautés sur certains territoires n'est pas fortuite.

2.2. En sociologie et anthropologie

Le cousinage à plaisanterie est un phénomène social qu'il serait intéressant de voir la sociologie et l'anthropologie lui accorder une place de choix dans l'élaboration et la compréhension des mécanismes qui fondent nos sociétés. Car, il est une base solide permettant, nous en sommes convaincus, de comprendre le fonctionnement des groupes ethnolinguistiques et de prendre en charge certaines questions sociales. La parenté à plaisanterie est un phénomène social qui porte en lui toutes les dimensions du fonctionnement et de la structuration de nos sociétés.

Le système du "cousinage à plaisanterie", même sans être un système normatif de droit pour les membres des différentes communautés en présence, induit, par le fait qu'il constitue une référence commune à celles-ci, un modèle organisationnel à travers lequel des personnes appartenant à des structures sociales communautaires – en principe sectaires – peuvent entreprendre les

unes et les autres des transactions concurrentielles libres, pacifiques et mutuellement avantageuses. Parce qu'elle transcende les frontières de la parentèle, des âges, du village, des catégories socioprofessionnelles, de l'ethnie et des hiérarchies sociales, la parenté à plaisanterie pourrait être d'un certain apport dans la construction et la gestion de nos Etats modernes. Dans cette perspective, on peut dire avec A. R. Ndiaye (2012, p. 79-107) que,

Le premier homme d'Etat qui a compris le parti qu'il pouvait tirer de la parenté à plaisanterie est sans doute Soundiata Keita, fondateurs de l'empire du Mali, qui prit conscience que l'empire naissant brasserait des ethnies nombreuses et diverses, dont il faudra gérer la coexistence. C'est ainsi qu'en 1236, il rassembla dans la clairière de Kouroukan Fouga, [...] les dignitaires du nouvel Etat, des représentants des provinces et des entités ethniques, afin de formuler la Charte de l'Empire.

C'est cette charte qui est aujourd'hui connue sous le nom de la Charte de Kouroukan Fouga, qui constitue une source pertinente de la pensée politique en Afrique (CELHTO, 2008). C'est à juste titre que nous estimons que la parenté à plaisanterie peut servir de base pour une étude socio-anthropologique de l'organisation socio-politique de nos sociétés. Car c'est bien dans des sources comme celle-ci que l'Afrique doit puiser pour trouver sa voie à elle du développement, de la décentralisation et de la démocratie.

2.2. En linguistique et communication

Aussi, il ne faut pas sous-estimer le rôle combien important de la pratique de la parenté à plaisanterie dans la naissance d'un multilinguisme fructueux parce que porteur de cohésion et d'harmonie (exemple de la langue Tasawaq d'Ingal)¹. Le multilinguisme constitue, en effet, l'une des marques de la parenté ou du cousinage à plaisanterie car les joueurs des communautés différentes sont amenés à maîtriser la langue de leur adversaire du jeu afin d'être plus efficace dans l'exercice. Ce qui facilite les échanges communicationnels, la compréhension et une bonne interaction. Comme le disait un adage populaire « dans la compréhension il n'y a point de conflit », il est donc nécessaire de réfléchir dans la

¹ Il s'agit d'une langue parlée dans la localité d'Ingal au nord du Niger, une langue qui est née de la combinaison des langues Zarma-songhay, Tamashék, Arabe et un peu de Haoussa.

perspective d'un multilinguisme comme vecteur de paix et de stabilité sociale. Ce sera la tâche dévolue aux linguistes et spécialistes des sciences de la communication pour une exploitation rationnelle du cousinage à plaisirterie.

2.3. En psychologie sociale

En outre, une étude psychosociologique peut permettre de comprendre l'impact du jeu sur l'individu, et l'intégration au niveau individuel de cette valeur sociale. Il s'agit donc de considérer chaque joueur comme un sujet social dont les comportements sont influencés par son appartenance à une communauté.

2.4. En sciences économiques et juridiques

La circulation des personnes et des biens traduit, quant à elle, l'existence d'échanges intra et intercommunautaires. C'est pourquoi nous pensons qu'une analyse économique du mode d'échange, dans le cadre de la parenté à plaisirterie, pourrait servir de base à une approche théorique des échanges économiques qui se placerait comme alternative à l'échange libéral et mercantiliste source d'égoïsme et de conflits de toute sorte. Car il existe, dans le cadre de la parenté à plaisirterie, une pratique commerciale et un type d'échange rationnel fondés sur des valeurs notamment morales et humaines, choses auxquelles l'échange économique actuel n'accorde aucune importance.

Les relations de parenté à plaisirterie peuvent, à tout point de vue, servir le législateur dans la définition et la détermination des droits et devoirs des membres de la communauté. En se référant à cette pratique on peut définir la base légale d'un droit positif qui fait obligation aux joueurs de respecter l'adversaire, comme l'enseigne cette valeur. On peut aussi voir dans la sentence des circonstances atténuantes, afin de moraliser les rapports entre membres des différentes communautés nationales. Ce qui, à n'en point douter, peut servir de base pour une approche théorique et rationnelle afin de fonder une nouvelle conception des droits et devoirs des citoyens.

2.5. En logique et mathématiques

En logique on peut, en considérant “*égalité parfaite*” des joueurs, construire des syllogismes hypothétiques simples ou des équivalences. Soient les lettres A, B, et C représentant

respectivement les membres des communautés suivantes : Maouri, Kanouri et Peulh.

Exemple d'équivalence :

A équivalent à B ($A \leftrightarrow B$) ; B équivalent à C ($B \leftrightarrow C$) ; donc A équivalent à C ($A \leftrightarrow C$).

Exemples de syllogismes hypothétiques :

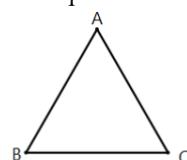
- Syllogisme conditionnel constructif : "Si A est vrai, alors B est vrai ; or A est vrai, donc B est vrai".
- Syllogisme conditionnel destructif. "Si A, alors B. Or non B donc non A".
- Syllogisme disjonctif : "Ou A ou B. Or A donc non B". (Il s'agit ici de deux événements qui s'excluent).
- Le Modus tollendo-polens : "Ou A ou B. Or non A donc B".
- Le Dilemme constructif simple : "Si A alors B ; si C alors B. Or A ou C, donc B".
- Le Dilemme destructif simple : "Si A alors B ; si A alors C ; or non B, non C donc non A".

Cela donne ce qu'on peut appeler "*la logique des relations parentales*".

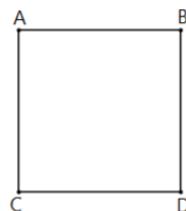
Partant du principe d'égalité parfaite entre les joueurs, la pratique du cousinage à plaisanterie peut servir de base à des calculs mathématiques, car elle fait ressortir une certaine logique mathématisable à tout point de vue.

Exemple : le triangle, le parallélogramme et le cercle des parents à plaisanterie

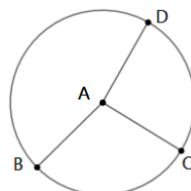
Soient quatre points A, B, C et D représentant respectivement les membres des communautés suivantes : Maouri, Kanouri, Peul et Baâdaré. D'abord, étant donné que les Maouri, les Kanouri et les Peulhs sont cousins à plaisanterie entre eux, les points A, B et C forment un triangle équilatéral parfait.



Le Baâdaré étant uniquement cousin au Maouri, dans la pratique du jeu (à quatre), le Baâdaré se retrouve dans une relation avec le Peulh et le Kanouri par l'intermédiaire du Maouri. C'est ainsi que la parallèle à AB passant par C et la parallèle à AC passant par B se coupent au point D, et le tout donne un quadrilatère parfait aux quatre côtés tous égaux et avec comme conséquence les diagonales parfaites (AD et CB) toutes égales. Le tout donne le parallélogramme des cousins, avec $AB = AC = BD = CD$.



De même, lorsqu'on considère un cercle (\mathbb{C}) quelconque avec A comme centre, on peut construire un cercle de rayon $AB=AC=AD$.



Bref ce sont là quelques exemples permettant de voir la possibilité d'exploitation logico-mathématique des relations à plaisanterie.

2.6. En philosophie

Enfin, les pistes de recherches sont nombreuses et riches d'enseignements preuve évidente que la parenté à plaisanterie est un type de rationalité qui pourrait servir de bases de recherches dans les domaines aussi variés des science humaines et sociales et même en logique car le jeu s'effectue selon des règles rationnelles logiquement définissables. C'est pourquoi et au regard de tout ce qui précède, le philosophe trouvera mieux que quiconque de quoi s'occuper. Toutes les pistes évoquées plus haut constituent des moyens rationnels de réflexion qui permettront au philosophe de se sentir à l'aise dans l'interprétation rationnelle du cousinage à plaisanterie. Les questions comme l'éthique de la parenté à plaisanterie (M. Barao, 2020), celles relatives aux droits et devoirs, à l'organisation sociale et politique, au sens de la vie et du vivre ensemble des communautés, des questions

religieuses et métaphysiques, sont autant de matières sur lesquelles une approche purement rationnelle peut apporter beaucoup de lumière et qui fera de la parenté à plaisanterie un jeu d'une portée rationnelle incontestable.

Dès lors, l'intérêt philosophique et scientifique de la parenté à plaisanterie n'est plus à démontrer. Le rationalisme occidental a fait ses preuves et n'a pas permis la réalisation de l'idéal humain de bonheur, de paix et de quiétude sociale. La parenté à plaisanterie est un jeu qui va au-delà du simple jeu, il est une valeur, la valeur des valeurs qui pourrait servir de levier pour relever le défi humaniste de notre temps.

Conclusion

La parenté à plaisanterie est un type de rationalité qui dépasse le cadre de la rationalité au sens moderne et occidental du mot et qui pourrait servir de référent pour palier à certaines insuffisances du rationalisme moderne. Il dépasse le simple cadre subjectif pour devenir un mécanisme de médiation entre individus et entre différentes communautés. Il est incontestablement un ciment intercommunautaire qui participe de la consolidation de la paix, de la cohésion et de la régulation de la vie sociale.

À ce titre, il peut servir de base conceptuelle d'une étude pouvant déboucher sur des substances échangeables et transmissibles (du primaire à l'université). Car il contient les germes d'une véritable éthique de la responsabilité, de la liberté, du respect, autant de valeurs qui supposent un comportement digne d'humain de la part des joueurs, au regard de la logique même du jeu et des normes ou règles qui s'imposent à tous sans discrimination aucune.

Sans être trop prétentieux, nous estimons qu'il est urgent, pour nous, d'approfondir les recherches sur cette valeur afin de contribuer non seulement, à la consolidation des valeurs qu'elle enseigne, mais surtout d'exprimer en tant qu'africains notre rôle d'acteurs, dans la construction d'un monde nouveau, un monde de solidarité et de paix.

Références bibliographiques

BARAO Madougou, 2012, « Le cousinage à plaisanterie au Niger : une pratique rationnelle qui participe de la cohésion sociale », *in Etudes Sahéliennes*, n° Spécial, Éditions Gashingo, pp. 13-26.

-
- BARAO Madougou, 2020, « La parenté à plaisanterie et cohésion sociale : une forme de rationalité au-delà du jeu d'alliances », in *Le Cailcédrat, Revue canadienne de philosophie, lettres et sciences humaines*, n° 10, pp. 213-225.
- BARKE Adamou, 2006, « Rationalité et structures sociales identitaires », in *Annales des Lettres et Sciences Humaines*, Université de Ouagadougou, n°004, pp. 164,165.
- BARKE Adamou, 2006, « Le cousinage à plaisanterie, rationalité et identitaire plurielles, pacifiques et fécondes », In *Actes du colloque international, Francophonie, conflit ou complémentarité identitaire*, Université de Balamand, p. 284.
- Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par la Tradition Orale (CELHTO), 2008, *La Charte de Kouroukan Fouga, Aux sources d'une pensée politique en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- KELETIGUI Marico, 1990, « La parenté à plaisanterie comme facteur d'intégration sociale en Afrique occidentale », Communication au *Colloque International « Aires culturelles et création littéraires en Afrique »*, décembre, NEA du Sénégal, p. 36.
- MALINOWSKI Branislaw, 1968, *Une théorie scientifique de la culture et autres essais*, trad. Fr., Paris, La Découverte.
- NDIAYE, A. R., 2012, « Parenté plaisante et chaînes patronymiques pour la construction d'une citoyenneté transfrontalière en Afrique de l'Ouest », in *Études Sahéliennes*, n° Spécial, Éditions Gashingo, pp. 79-107.
- OUEDRAOGO, S. A., 2012, « Quelques réflexions sur la langue des isawaghan et la question de la pacification des relations dans le nord du Niger », In *Etudes Sahéliennes*, n° Spécial, Éditions Gashingo, pp. 49-61.
- SISSAO, A., J., 2002, *Alliances et parenté à plaisanterie au Burkina Faso*, Ouagadougou, PSIC.